



Règlement général d'utilisation

Installations exploitées par EAK Sentiers des cimes inc.

Nous prions les visiteurs de respecter les règles suivantes :

- En achetant un billet d'entrée ou une carte annuelle pour le Sentier des cimes Laurentides, vous acceptez ce règlement d'utilisation.
- L'accès au Sentier des cimes Laurentides n'est possible que pendant les heures d'ouverture, avec un billet d'entrée valide.
- En dehors des heures d'ouverture, il est interdit d'accéder et de rester sur le site du Sentier des cimes.
- L'utilisation de l'ensemble des installations est à vos risques et périls.
- Les enfants de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Les enfants sont placés sous la responsabilité et la surveillance de l'adulte qui les accompagne.
- Il est strictement interdit, tout au long de l'année, de fumer, de vapoter ou d'allumer un feu sur l'ensemble des installations du site du Sentier des cimes, sauf aux endroits prévus à cet effet.
- En cas de changement météorologique soudain (ex. : orage, grêle, tempête ou gel), le personnel du Sentier des cimes vous indiquera les recommandations et pourra vous demander d'évacuer le sentier ainsi que la tour panoramique si cela est jugé nécessaire.

Il est interdit :

- D'emmener des animaux sur le Sentier des cimes et sur le site du Sentier des cimes sauf les chiens d'assistance.
- D'utiliser un drone sur le Sentier des cimes et sur l'ensemble du site du Sentier des cimes.
- D'utiliser un haut-parleur ou un quelconque équipement pour faire jouer de la musique ou émettre tout autre bruit perturbant la visite.
- D'accéder au Sentier des cimes avec des patins à roues alignées, des crampons en métal, des bottes d'hiver avec semelle à crampons rabattables en métal ou bâtons de marche avec embouts de métal, en trottinette, à vélo, etc.
- D'utiliser des traineaux à 3 skis.
- D'accéder aux endroits interdits aux visiteurs.
- De courir ou d'avoir un comportement pouvant compromettre sa sécurité ou celle des autres visiteurs.
- De porter des personnes sur ses épaules.
- De se pencher au-dessus des garde-corps et de jeter des objets depuis le Sentier des cimes.
- De jeter des déchets ailleurs que dans les endroits prévus à cet effet.
- D'apporter des armes ou tout objet qui pourrait être assimilé à une arme.
- D'accéder au site sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou autres stupéfiants.
- De consommer de l'alcool, des drogues ou autres stupéfiants sur le Sentier des cimes. La consommation d'alcool achetée au Sentier des cimes est autorisée seulement dans la salle à manger, sur la terrasse du restaurant ainsi qu'à tout autre endroit autorisé par le Sentier des cimes lors d'événements spéciaux.

Il est important de noter que :

- Les billets d'entrée sont valables pour une journée spécifique, ils sont non remboursables et non transférables.
- Les billets d'entrée ou cartes annuelles ne peuvent être transférés à autrui, prêtés, vendus ou reproduits.
- Le visiteur doit avoir son billet d'entrée ou sa carte annuelle en tout temps avec lui et doit la présenter au préposé qui lui en fait la demande.
- Si vous perdez votre carte annuelle, des frais de 5 \$ s'appliquent pour le remplacement de celle-ci.
- En cas de pluie, de rosée ou de neige, le Sentier des cimes peut être glissant.
- Le Sentier des cimes ne peut être tenu responsable des bris ou pertes de matériel appartenant aux visiteurs.
- Le site du Sentier des cimes est sous surveillance vidéo. Les enregistrements vidéo ne seront utilisés qu'en cas de perte, de vol, de dégradation d'objets de valeur des visiteurs ou des employés, ou d'autres incidents particuliers. Dans ce cas, le matériel vidéo sera transmis aux autorités compétentes.
- En cas d'actes illégaux ou d'infractions aux règlements (y compris à ce règlement d'utilisation), le personnel du site est autorisé à expulser les personnes concernées et, le cas échéant, à déposer une plainte.
- Toute infraction entraînera une révocation immédiate et pourrait entraîner des poursuites judiciaires.
- Les données personnelles sont traitées conformément aux règlements en vigueur.
- Les enregistrements de sons, de films, de photos et de vidéos en rapport direct avec le Sentier des cimes ou la compagnie EAK Sentiers des cimes inc. ne sont autorisés qu'à des fins privées. Pour utiliser des photos, des films, et des enregistrements audios à titre commercial, un accord écrit est nécessaire. Pour cela, veuillez contacter au préalable notre département des communications (marketing@sentiérdescimes.ca). Sans accord préalable, l'utilisation d'enregistrements audios, photos ou vidéos à des fins commerciales est interdite. En cas de non-respect de cette clause, des dommages et intérêts pourraient être demandés.
- Dans le cas d'enregistrements audios, photos, ou vidéos pour le compte du Sentier des cimes, de EAK Sentiers des cimes inc., le visiteur pourrait apparaître dans ces enregistrements. Dans ce cas, il consent à l'utilisation sans restriction de cet enregistrement en termes de contenu, de temps et de lieu. Cela ne donnera droit à aucune rémunération ou autre prétention de la part du visiteur.
- En achetant un billet d'entrée ou une carte annuelle lors de sa visite du Sentier des cimes, le visiteur autorise la société EAK Sentiers des cimes inc., ou des tiers mandatés par celle-ci, à exploiter des enregistrements audios, photos ou vidéos dans lesquels il apparaîtrait, sans restriction dans leurs contenus, ni dans le temps et l'espace. Cela ne donnera droit à aucune rémunération ou autre prétention de la part du visiteur.
- En achetant un billet d'entrée ou une carte annuelle lors de sa visite du Sentier des cimes, le visiteur est conscient qu'il peut être filmé ou photographié par un autre visiteur. La société EAK Sentiers des cimes inc. n'est pas responsable de ces enregistrements ; cela est valable notamment dans le cas où ces enregistrements seraient publiés sur internet ou sur les réseaux sociaux (ex. Facebook) et rendus publics. Les droits éventuels du visiteur concerné à l'encontre du tiers qui a réalisé ces enregistrements et les a rendus accessibles au public ne sont pas affectés.

Tout visiteur est tenu de prendre connaissance de ce règlement d'utilisation avant de pénétrer sur le Sentier des cimes et de se conformer à ces dispositions.

Exploitant : EAK Sentiers des cimes inc., 737 rue de la Pisciculture, Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0, CANADA. Tél. : 1 873 229-0363.